

Zeitschrift:	Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messenger suisse
Band:	36 (1990)
Heft:	17
Rubrik:	Notre couverture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre couverture



Etant donné son découpage extrême, la Suisse est une terre ingrate pour les artistes; nombre de leurs œuvres ne touchent qu'un public limité. Notre illustration: Alice Bailly (1872-1938). Détail de «La toilette», vers 1918. Huile sur toile. Propriété de la Confédération. (Photo: Rolf Schlaefli)

Le « Messenger Suisse » (7 numéros par an).

Editeur :

Fédération des Sociétés Suisses de Paris.

Directeur de la publication :

Pierre Jonneret.

Rédaction :

Francine Bruhin.

Administrateur :

Willy Brossard.

Comité de rédaction :

Nicole Bodmer, Florence Piguët, Philippe Alliaume, André Grasset, Edmond Leuba, Robert Haas, Alain Marie, Willy Brossard, Philippe Brochard, Pierre Jonneret, Francine Bruhin.

Abonnement : F 140.- (France métropolitaine) et F 150.- (Dom-Tom et autres pays).

Abonnement de soutien à partir de F 170.-

« Messenger Suisse »

Siège social :

10, rue des Messageries
75010 Paris
Tél. : 45.23.29.57
Téléfax : 47.70.13.29

Service des abonnements
D.I.P.

70, rue Compans
75940 PARIS Cedex 19
Tél. : 42.00.33.05

Publicité : s'adresser directement au siège.

Imprimeur :

Tschumi-Taupin, 24, rue de Dammarie,
77000 MELUN - Tél. : 64.39.37.07

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1990 - N° 17
(Commission paritaire n° 62679).

Le « Messenger Suisse » n'est pas vendu au numéro mais par abonnement. Pour vous abonner adressez-vous au service des abonnements (voir ci-dessus).

Editorial

L'Etat en crise?



D'autres pays, parfois voisins du nôtre, ont leurs affaires. Délits d'initiés, trafic d'influence, alimentation suspecte de caisses de partis politiques, vente d'armes dans l'illégalité, etc. Nos médias se font l'écho quasi fugitif de ces scandales éclatés et souvent bientôt étouffés, sans manifester beaucoup d'étonnement. . . Et voici que, soudain, la tempête politico-médiatique se déchaîne dans le petit monde helvétique. C'est le drame personnel d'une conseillère fédérale contrainte à la démission pour un malheureux coup de téléphone, mais en réalité précipitée dans l'abîme par un époux guère soucieux des effets de certaines de ses relations douteuses sur la carrière politique de sa femme.

Plus que le comportement de celle-ci, c'est bientôt le fonctionnement du Ministère public fédéral qui suscite la curiosité et la critique de la classe politique, alertée par des moyens d'information souvent portés à la vocation inquisitoriale par trop de réserve et de retard dans l'information officielle.

La Commission parlementaire d'enquête (CEP) a, par son rapport, conféré à ces affaires leur dimension réelle et a pu souligner qu'en ces circonstances difficiles, les rouages institutionnels ont pu fonctionner sans qu'il résultât des faits révélés une crise de l'Etat.

Mais le rapport de la CEP a mis le doigt sur l'usage sans doute excessif des fichiers dans divers secteurs de l'administration publique. Dès lors, on a assisté à une débauche de révélations sur l'existence de multiples classements de renseignements personnels, notamment au Ministère public de la Confédération et au DMF.

Il n'en a pas fallu plus pour que, cultivant l'allusion haineuse et l'insinuation perfide, certains contempteurs de notre système d'inspiration libérale s'emploient à faire passer notre démocratie helvétique pour l'un de ces régimes inquisitoriaux et liberticides qui, d'extrême-gauche ou d'extrême-droite, ont inquiété et meurtri notre monde au cours du dernier demi-siècle.

Notre Suisse, menacée dès la montée du fascisme et de l'hitlérisme par l'espionnage et l'activisme anti-démocratique, a été à nouveau, dès la fin de la dernière guerre mondiale et le temps de la guerre froide, le terrain de menées subversives comparables, bien qu'inspirées souvent par d'autres idéologies extrémistes. Sa réputation de place financière, son régime de libertés, sa qualité de neutre en ont fait un véritable carrefour, terrain éminemment favorable à des agissements douteux et difficilement contrôlables, ceux des espions et des trafiquants de toute nature. Que, dans cette situation, des fonctionnaires aient été poussés à collectionner les renseignements et à développer des fichiers qui, aujourd'hui, apparaissent démesurés, il n'y a rien là de très étonnant.

Faut-il crier au scandale? Non. D'autant moins qu'il n'est pas établi qu'un usage abusif, voire liberticide, ait été fait de ces fichiers, à l'encontre de citoyens parfaitement honnêtes et dignes de confiance.

La Suisse n'est pas la seule démocratie occidentale où les services publics usent de fichiers pour lutter contre le crime, le terrorisme, l'espionnage, la trahison ou toutes tentatives déstabilisatrices. Il convient, certes, de mieux définir les critères de récolte et d'utilisation de ces renseignements, dans le sens d'une bonne protection de l'individu. Mais il serait déraisonnable, voire coupable, de négliger pour autant de nous prémunir contre les actes des ennemis de l'Etat et de la société dans laquelle nous avons choisi de vivre.

Jean-Jacques Cevey, Conseiller national, Vice-Président de l'OSE

Sommaire



Forum:

L'art et le commerce

4

La Suisse et les bouleversements en Europe de l'Est

10

Les fiches du Ministère public de la Confédération

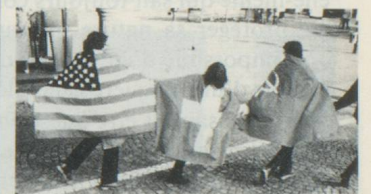
11

Pages couleurs
Nouvelles locales

I à XII

Mosaïque

13

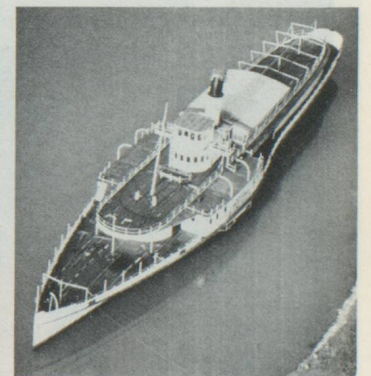


Un nouvel album de photos sur la Suisse

17

700 ans

19



Le bateau à vapeur
«Blümlisalp»

20

Communications du SSE

21

Communications officielles

22